



22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 13
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 17/09/2026
Date d'affichage : 17/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, Clervie LE CORRE, Josiane LE TALLEC conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent :

Absent excusé : M. Philippe GASNIER — Mme Patricia BEAUZELS

Mme Eve ERNOULT est nommée secrétaire de séance.

O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O

Délibération n° 26.09.06

Objet : Subventions 2026 aux associations

Faisant suite à la réunion de travail qui a eu lieu le 16 septembre 2026, le Conseil Municipal de Pluzunet décide l'attribution de subventions au titre de l'année 2026 aux associations ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	
Associations	Montant voté (€)
Amicale Laique	4030.01
Gwen a Du	200
DAO D'AR CHAD	250
Kalon Pluned	250
Décibel'Feuilles	500
Pluned Patrimoine	500
Gym Pluz	500
Société de chasse	200
VDI Créateurs	150
Lions Basket Trégor	100
Solidarités Paysans	100
Loc Noz	500
Banque alimentaire	433
OCCE Ecole de Pluzunet	300
Trégor marche nature	200

Ligue contre le cancer 22	50
APAA Trégrom	50
Secours Populaire	50
ANACR	100
Beg'Art Amicale Ballets	200
Grâce Twirling club	50
Bégard VTT Gwerun	125
AS Bégard	75
Guingamp Roller Skating	50
FNACA	100
Fondation du patrimoine	200
Association PLB - Mucovisidose	50
Union Sportive du Menez Bré	25
Chambre des métiers	50
Ti Ar Vro	50
Cavan Handball club	50
Cyclos Pluned	200

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations tel que défini dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater les versements
- **DECIDE** d'inscrire la dépense au budget 2026, section de fonctionnement, article 65748.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités
 Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
 Eve ERNOULT




Le Maire,
 Romuald COCADIN

